



Lettre de la procedure de licenciement

Par **constantin**, le **01/07/2015** à **15:34**

Sur 23-05-2015, mon collègue en service est appelé et m'a demandé si il ou magazine, je pris les deux disques découpés des béton. Une heure plus tard, va travailler secrétaire, magasinier et exigeant les clés pour faire les voitures de contrôle. Après 30 minutes de recherche parce que ne pas trouver ce que vous cherchez, retourne les clés de voiture et de partir sans un enregistrement dans les minutes. Le deuxième jour sont invité à la bureau de remettre ma lettre de la procédure de licenciement, tout en étant informé de la suspension du travail. La date de la convocation reconnais que je l'ai trouvé les deux disques de vol. La question est, légal ou non, que sans ma présence pour faire une autre inspection de la voiture sans ma connaissance ou d'être informé et puis après ces conclusions pour faire un rapport
merci,

Par **P.M.**, le **01/07/2015** à **17:28**

Bonjour,
Votre exposé est pratiquement incompréhensible, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **jevousaide**, le **02/07/2015** à **18:18**

Bonjour,
Afin de vous apporter une aide, pourriez vous exposer clairement la situation et votre problème.
Merci

Par **constantin**, le **03/07/2015** à **10:22**

Bonjour,
Sur 23-06-2015, sont appelés au bureau, où le propriétaire et me montre une lettre avec procédure licenciement pour des raisons disciplinaires. 01-07-2015, date de l'entrevue sont accusés d'avoir volé me dire que vous des photos. Expliquant que je ne vole rien et je suis pris avec quelque chose sur moi, je demandai à montrer mes photos, refusant de me montrer

les photos.

Ma question;

Si il normal ou mon de soumettre mes photos et comment il peut être résolu cette situation ,et jusqu`a une résolution finale si nous droit a une allocation de chomage

merci

Par **jevousaide**, le **03/07/2015 à 10:42**

Bonjour Constantin et merci pour ce retour. Malheureusement votre pb n'est toujours pas clair. En résumé le 23 juin vous avez été convoqué par votre employeur qui vous a remis en main propre contre décharge une convocation à l'entretien préalable de licenciement. Lors de cet entretien votre employeur vous a accusé de vol avec comme support la preuve en photo.

Vous souhaitez savoir dans quelles circonstances vous percevrez votre allocation chômage? Ai je bien compris?

Par **constantin**, le **03/07/2015 à 13:35**

Merci d`essayerde répondre,je lui demande si je peux resoudre cette situation jusqu`a ce que l`indemnité de chomage en tenant comte du fait que je vais aborder prud`hommes de prouver qu ils ne sont pas coupables cela peut prendre un an ou plus,de sorte que nous avons ou pas droit aux prestation de chomage, l`employeur a l`obligation de libererou non mes papiers chomage

Merci,

Par **jevousaide**, le **03/07/2015 à 23:44**

Bonsoir Constantin,

Je n'arrive pas à vous comprendre et ce malgré mes efforts.Quelqu'un dans votre entourage comprenant votre histoire et maîtrisant le français pourrait éventuellement vous aider à nous expliquer sur ce forum ce qu'il vous arrive? Si cela n'est pas possible, il vaut mieux vous adresser à un avocat, à l'inspection du travail, ou un syndicat.

Bonne soirée

K.C